

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation (ordinaire)
Titre :	Ecole Rudra du Ballet Béjart Lausanne, que s'est il passé avec la subvention alors que l'école était fermée ?
Initiant-e(-s) :	Paulraj KANTHIA et consorts

Le PLR Lausanne s'interroge sur la gestion de la subvention alloués à l'école Rudra de Fondation Ballet Béjart Lausanne, en particulier la subvention de CHF 200,000 à l'école Rudra actuellement fermée. Le PLR demande des clarifications sur l'utilisation des fonds en 2022 et 2023, soulignant la nécessité de conditionner la subvention à la réouverture de l'école Rudra.

Le Parti Libéral Radical (PLR) de Lausanne, soucieux du rayonnement culturel de notre ville, tient également à souligner son engagement en faveur d'une gestion consciencieuse des fonds publiques. La Fondation Ballet Béjart Lausanne (BBL) occupe une place prépondérante dans le paysage artistique de Lausanne et participe au rayonnement de la ville sur le plan internationale. Toutefois, la fermeture de l'école Rudra, suite à des troubles persistants, en juillet 2021 péjore le développement de la scène culturelle à Lausanne mais aussi le rayonnement de l'institution BBL.

Il est à noter que la ville de Lausanne accorde une subvention à la Fondation BBL d'un montant de CHF 5.9 million, dont une part, soit CHF 200'000, est allouée spécifiquement à l'école Rudra. Actuellement fermée, cette école a été l'objet d'un amendement proposé par le PLR dans le cadre du budget 2023. Les conditions d'octroi de cette subvention étaient comprises comme inexistantes, et il semblait inconcevable d'octroyer un montant financier à une institution simplement fermée. Le PLR a donc proposé cet amendement dans un souci de responsabilité financière mais aussi de gestion (Lausanne étant représenté dans le conseil de fondation du BBL). Le PLR souligne l'importance pour la ville de conditionner l'octroi de la subvention afin d'inciter à l'ouverture de l'école Rudra.

Aujourd'hui, dans le récent rapport de la COFIN sur le budget 2024, il est indiqué que la part destinée à l'École Rudra est en réserve. Cela signifie que si l'école ne rouvre pas, la Fondation ne touchera pas cette partie de la subvention, conformément à un accord entre la Ville et la Fondation. Lors du débat sur le budget 2024, le Syndic a confirmé qu'il en sera fait ainsi et que l'information a été communiquée au BBL.

Même si cela va dans le bon sens, cela soulève des questions sur les subventions allouées à l'école en 2022 et 2023, puisque celle-ci demeure fermée.

Ces éléments soulèvent des préoccupations légitimes concernant l'utilisation des fonds publics destinés à l'école Rudra en 2022 et 2023. Le PLR souhaite comprendre ce qui s'est passé avec les CHF 200'000 annuels affectés à cette institution culturelle, notamment en l'absence de réouverture de l'école. Le PLR insiste sur l'importance de mettre tout en œuvre dans la mesure du possible pour inciter l'ouverture de l'école Rudra – dont un conditionnement à l'octroi de la subvention.

Conseil communal de Lausanne

En conclusion, le PLR demande des éclaircissements sur la gestion des subventions liées à l'école Rudra et sollicite des réponses claires de la part de la Municipalité afin d'assurer une utilisation responsable des fonds publics dédiés à la promotion de la culture dans notre ville.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la subvention destinée à l'école Rudra d'un montant de CHF 200'000 a t-elle été versée en 2022 et 2023 ? Si oui, comment la subvention a-t-elle été utilisée par la fondation BBL ?
 2. Quelles étaient les conditions d'octroi de la subvention à l'école Rudra en 2022 et 2023 ?
 3. Quelle est la position du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) à propos de la subvention de l'école Rudra pour les années 2022 et 2023 ?
 4. Est-ce que les montants alloués à l'école Rudra en 2022 et 2023 seront remboursés à la Ville ?
 5. Quelles actions concrètes la Municipalité a-t-elle entreprises pour s'assurer que la subvention allouée à BBL est utilisée de manière efficace, surtout après la fermeture de l'école?
 6. Pourquoi l'école Rudra reste-t-elle fermée malgré la subvention de la ville à BBL ?
 7. Quelles sont les perspectives de réouverture de l'école Rudra ?
 8. Quelles sont les difficultés qui font que l'école Rudra peine à réouvrir depuis sa fermeture depuis 2021 ?
 9. Comment la Municipalité envisage-t-elle d'assurer le suivi des subventions alloués à la Fondation BBL, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'école Rudra?
 10. Quels sont les plans à long terme de la Ville pour garantir le rayonnement culturel du Béjart Ballet Lausanne, en tenant compte des défis financiers et de gouvernance ?
-

Lausanne, le 30 janvier 2024
KANTHIA

M. Paulraj



Signataire(s) :

Mme Eliane AUBERT



Mme Marlène BÉRARD



Mme Pauline BLANC



M. Matthieu DELAGRÉTAZ



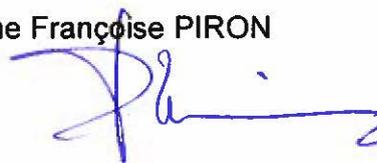
Mme Corinne DOMOULIN



M. Henri KLUNGE

Conseil communal de Lausanne

Mme Françoise PIRON



M. Jean-Claude SEILER

